



## PROCEDURE VISA D'ENTREE POUR PRISE D'EMPLOI EN SUISSE (visa de type D – long séjour)

### Première étape – formalités en Suisse (par l'employeur)

Votre futur employeur doit présenter une demande d'autorisation de travail et de séjour en votre faveur auprès des autorités compétentes en Suisse. Il lui appartient de vous communiquer les documents utiles à lui remettre afin d'obtenir l'autorisation de travail et de séjour.






Après examen de la demande faite par votre employeur, la décision des autorités suisses, intitulée « autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE) », sera envoyée en version papier à votre employeur. Cette décision sera également transmise électroniquement à l'Ambassade de Suisse à Yaoundé.

Votre futur employeur doit vous avertir dès que l'autorisation (AE) a été octroyée en Suisse.

### Deuxième étape – formalités à Yaoundé (par vos soins)

Uniquement après avoir été informé par votre futur employeur que la décision, intitulée « autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE) » a été délivrée, vous devez vous présenter à la section des visas de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé afin de retirer le visa d'entrée pour prise d'emploi.

Afin de pouvoir retirer le visa, il est nécessaire de remettre lors de votre passage à l'Ambassade les documents suivants :

-  1 [formulaire demande de visa long séjour \(D\)](#) dûment complété (dactylographié), daté et signé ;
-  Une copie du document intitulé « autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa (AE) » reçu de votre futur employeur;
-  Passeport, dont la validité doit être d'au moins 3 mois après la date de départ en Suisse ;
-  1 photo, type passeport, récente, sur fond blanc ;
-  Emoluments : **montant exact en espèces au guichet lors du dépôt du dossier**  
Adulte : XAF 54'000.- / Enfant de 6 à 12 ans : XAF 27'000.- / Enfant < 6 ans : gratuit



De plus amples informations concernant les permis de travail peuvent être obtenues directement auprès des offices des migrations ([adresses ici](#)).

Plus d'informations relatives à un emploi en Suisse: [www.ch.ch/fr/travailler-en-suisse-etranger/](http://www.ch.ch/fr/travailler-en-suisse-etranger/)

BP 1169  
Yaoundé - Cameroun

Tél : +237 222 21 18 57 / +237 222 20 50 67 /  
+41 58 464 18 56  
[yaounde.visa@eda.admin.ch](mailto:yaounde.visa@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/yaounde](http://www.eda.admin.ch/yaounde)